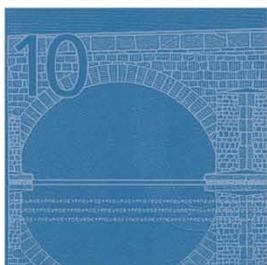




BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTÈME



RAPPORT AGRÉGÉ DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE

Résumé



Octobre 2014

Le présent document est une analyse, par la BCE, des données communiquées (modèle de présentation de l'évaluation complète / modèle de transparence de l'ABE) le 26 octobre 2014. En cas de divergences, seules les données communiquées, telles qu'adoptées avec les autorités compétentes nationales, font foi.

© Banque centrale européenne, 2014

Adresse	Kaiserstrasse 29, 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Adresse postale	Postfach 16 03 19, 60066 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Téléphone	+49 69 1344 0
Internet	http://www.ecb.europa.eu

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

Le présent document est la version française du résumé du *Rapport agrégé de l'évaluation complète*. Vous trouverez davantage d'informations dans le texte complet, en anglais, du rapport sous : www.ecb.europa.eu.

ISBN	978-92-899-1470-3
DOI	10.2866/2668
Numéro de catalogue UE	QB-05-14-015-FR-N

AVANT-PROPOS

L'achèvement de l'évaluation complète marque une étape majeure vers le lancement opérationnel du mécanisme de surveillance unique (MSU) en novembre 2014. Cette évaluation constitue un exercice d'une portée sans précédent et la publication de ses résultats apporte une amélioration significative en termes de profondeur et de comparabilité des informations disponibles sur la situation des banques participantes. Nous sommes convaincus que cet accroissement substantiel de la transparence bénéficiera à toutes les parties prenantes et sommes par conséquent heureux de présenter le rapport agrégé de l'évaluation complète, qui accompagne les modèles de présentation au niveau des banques.

La réalisation de l'évaluation complète a demandé des efforts exceptionnels et la mobilisation de ressources importantes de la part de l'ensemble des parties concernées, notamment les autorités compétentes nationales (ACN) des États membres participants, l'Autorité bancaire européenne (ABE), la Banque centrale européenne (BCE) et les banques participantes. C'est grâce à leur professionnalisme, à leurs efforts constants et au fort esprit de coopération que cet exercice a pu être conclu avec succès dans des délais extrêmement serrés. Le MSU a montré sa capacité à mobiliser des ressources afin d'œuvrer de concert à la réalisation d'un projet commun. Les experts de la BCE, tant dans le domaine de la surveillance prudentielle que des missions de banque centrale, ont collaboré de manière intense, en particulier dans la conduite du test de résistance effectué dans le cadre de l'exercice. La Direction générale Politique macroprudentielle et stabilité financière de la BCE a été particulièrement à l'œuvre, comme lors des tests de résistance menés précédemment par l'ABE. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les agents impliqués pour leur engagement et leur travail sans relâche afin de conclure l'exercice dans les délais avec un haut niveau de qualité.

Avec l'achèvement de l'évaluation complète débute un nouveau régime de supervision bancaire dans la zone euro. Le MSU assurera le suivi des résultats de l'évaluation complète à compter du 4 novembre 2014, date à partir de laquelle il conduira ses activités quotidiennes de surveillance prudentielle. L'exercice qui a été mené est un point de départ important d'un processus dans lequel le MSU utilisera tous les instruments disponibles dans le cadre de son mandat afin de renforcer l'harmonisation dans des domaines clés de la supervision et de la réglementation des banques à travers la zone euro. Ces efforts participeront à la réalisation de l'objectif global du MSU, qui est d'apporter une contribution substantielle à la sauvegarde et à la solidité du

système bancaire de la zone euro, ce qui bénéficiera à terme aux économies et aux citoyens des États membres participants.

Francfort-sur-le-Main, le 26 octobre 2014.



Vítor Constâncio



Danièle Nouy

Vice-président de la BCE

Présidente du conseil de surveillance prudentielle

1 RÉSUMÉ

La BCE a procédé à l'évaluation complète en guise de préparation à l'exercice de ses missions de supervision bancaire à partir de novembre 2014. Celle-ci s'est traduite par des ajustements agrégés à hauteur de 48 milliards d'euros de la valeur comptable des actifs des banques participantes, qui se refléteront dans leurs comptes ou dans les exigences prudentielles de fonds propres. L'exercice a révélé des insuffisances totales de fonds propres de 25 milliards d'euros concernant vingt-cinq banques.

1.1 L'ÉVALUATION COMPLÈTE

La BCE assumera les missions de surveillance prudentielle des banques à compter de novembre 2014, remplissant son rôle au sein du MSU. Pour ce faire, elle a préalablement réalisé une évaluation complète de 130¹ banques. Les objectifs de cet exercice étaient :

- de renforcer le bilan des banques en résolvant les problèmes décelés grâce aux mesures correctrices nécessaires ;
- d'accroître la transparence en améliorant la qualité des informations disponibles sur la situation des banques ;
- de conforter la confiance en assurant l'ensemble des parties prenantes de la solidité capitalistique des banques une fois les mesures correctrices identifiées mises en œuvre.

Le présent rapport présente une vue d'ensemble de l'approche retenue ainsi que les résultats de l'exercice.

Le champ de l'évaluation complète était vaste. Les actifs totaux des 130 établissements de crédit soumis à l'évaluation (ci-après appelés les « banques participantes »²) s'élevaient à 22 000 milliards d'euros et représentaient 81,6 % de l'ensemble des actifs bancaires au sein du MSU³.

L'évaluation complète comprenait deux éléments.

1) L'examen de la qualité des actifs (*asset quality review*, AQR), à savoir une évaluation ponctuelle de l'exactitude de la valeur comptable des actifs bancaires au 31 décembre 2013, fournissant un point de départ pour le test de résistance. L'AQR a été

¹ L'écart entre ce chiffre et le chiffre de 128 établissements de crédit indiqué dans un premier temps est expliqué à la section 3.1.

² Toutes les banques ayant fait l'objet de l'évaluation complète ne seront pas soumises à la surveillance prudentielle directe de la BCE. Cette question est traitée plus en détail à l'annexe 9.1.

³ Au 31 décembre 2013.

mené par la BCE et les ACN sur la base d'une méthodologie uniforme et de définitions harmonisées. La dimension de l'exercice est sans précédent, ce qui en fait un « examen de santé » approfondi des banques appelées à faire l'objet de la surveillance prudentielle directe de la BCE.

L'exercice s'est fondé sur le règlement et la directive relatifs aux exigences de fonds propres (*Capital Requirements Regulation and Directive*, CRR/CRD IV) ainsi que sur la définition des fonds propres réglementaires au 1^{er} janvier 2014. Aux termes de l'AQR, les banques étaient tenues d'avoir au minimum un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*, CET1) de 8 %.

2) Le test de résistance, c'est-à-dire un examen prospectif de la capacité de résistance des banques en termes de solvabilité dans deux scénarios hypothétiques, reflétant aussi les informations révélées par l'AQR. Le test de résistance a été effectué par les banques participantes, la BCE et les ACN, en coopération avec l'ABE qui en a également défini la méthodologie avec la BCE et le Comité européen du risque systémique (CERS). Dans le scénario de référence, les banques devaient conserver un ratio CET1 minimum de 8 %, alors que, dans le scénario adverse, ce chiffre s'élevait à 5,5 %.

L'AQR s'est conformé aux réglementations comptables et prudentielles en vigueur, notamment aux règles relatives aux exigences de fonds propres du CRR/CRD IV⁴. Dans certains domaines, la méthodologie de la BCE comportait des prescriptions prudentielles supplémentaires relatives à des concepts comptables afin de garantir la cohérence et un degré adéquat de prudence. Les résultats sont de nature prudentielle. Des ajustements ont été opérés au titre de l'AQR, souvent alors que les banques n'enfreignaient aucune règle comptable. Il est cependant à prévoir que de nombreuses banques choisiront de refléter largement ces modifications dans leurs comptes. Les seuils de déclenchement des dépréciations, le calcul de provisions individuelles spécifiques et la valorisation des garanties sont autant de domaines ayant fait l'objet de prescriptions supplémentaires.

Le test de résistance ne constitue nullement une prévision d'événements futurs, mais un exercice prudentiel destiné à jauger la capacité des banques à faire face à une détérioration des conditions économiques. Au cours de ce test, les projections des banques ont été soumises à des exigences définies de façon centralisée afin de garantir une prudence appropriée et des résultats de grande qualité. Ainsi, les bilans ont été supposés constants sur l'horizon du test en termes de volume

⁴ Voir l'annexe 9.4 pour de plus amples informations.

total des expositions, des échéances et de combinaisons de produits (c'est l'hypothèse de bilan statique)⁵.

Pour les deux éléments, l'objectif de l'approche retenue consistait à mettre en œuvre un exercice rigoureux et cohérent, soulignant une « égalité de traitement » entre les banques.

Dans le cadre de l'AQR, un examen détaillé des actifs contenus dans plus de 800 portefeuilles spécifiques, représentant 57 % des actifs pondérés des risques (*risk-weighted assets*, RWA) des banques, a été effectué. Cela s'est traduit par l'analyse détaillée de plus de 119 000 emprunteurs, l'évaluation de la valorisation de quelque 170 000 instruments de garantie, la conception de 765 modèles pour « confronter » les estimations propres des banques des provisions évaluées collectivement et de plus de 100 modèles pour évaluer leur calcul du CVA, la réévaluation de plus de 5 000 expositions à la juste valeur parmi les plus complexes et l'examen de plus de 100 modèles complexes de valorisation. Au plus fort de cet examen en profondeur, plus de 6 000 experts y participaient.

Pour sauvegarder la cohérence et l'égalité de traitement lors de l'AQR et du test de résistance, des équipes de la BCE ont soumis les travaux des banques et des ACN, de manière centralisée et indépendante, à une procédure d'assurance-qualité. La BCE a maintenu des contacts étroits avec les ACN, répondant à plus de 8 000 questions touchant à la méthodologie et à la procédure. Elle a examiné et « remis en cause » les résultats dans une perspective MSU, procédant à une évaluation comparative, et a collaboré avec les ACN dans l'analyse de questions spécifiques s'étant fait jour. Cette activité d'assurance-qualité a été assumée par plus de 100 experts de la BCE, soutenus par des professionnels externes.

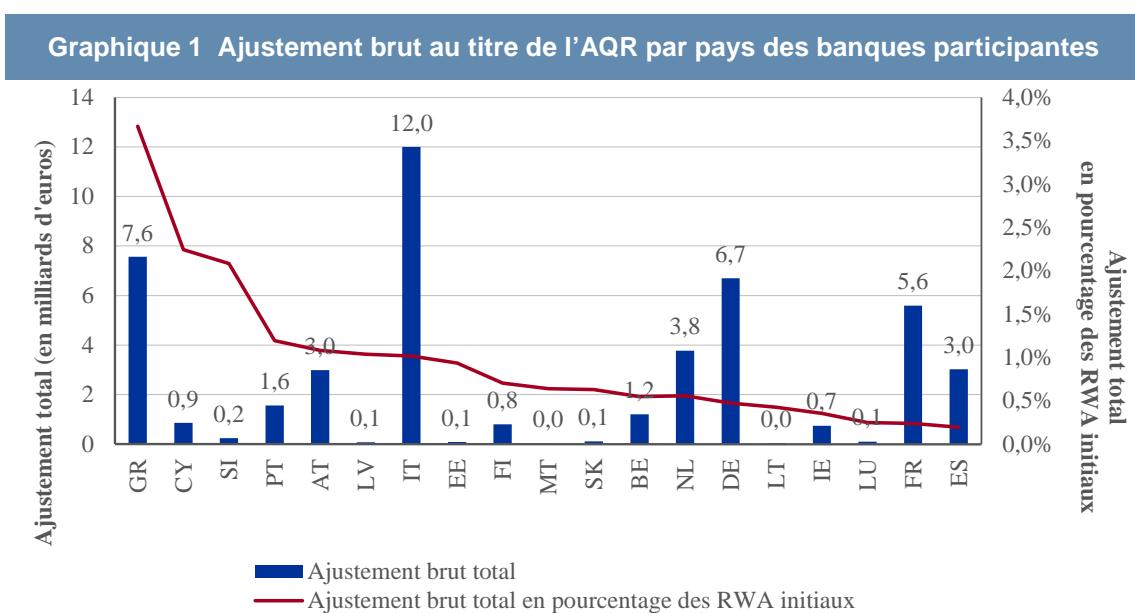
1.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE

L'AQR s'est traduit par des ajustements agrégés à hauteur de 47,5 milliards d'euros de la valeur comptable des actifs des banques participantes au 31 décembre 2013. Ces ajustements émanaient essentiellement des actifs pris en compte par la comptabilité d'exercice, notamment ceux apportés aux provisions spécifiques pour expositions sur la clientèle autre que de détail.

De plus, les encours de NPE des établissements évalués ont été augmentés de 135,9 milliards d'euros sous l'effet de l'harmonisation, pour les rendre comparables, des définitions des NPE, comprenant également une reclassification des créances (*forbearance*) déterminant le statut de NPE.

⁵ Voir section 3.3.2 pour une analyse plus détaillée.

Les implications en termes prudentiels et comptables seront évaluées par les nouvelles équipes de surveillance prudentielle conjointes (*Joint Supervisory Teams*, JST) du MSU lorsque les conclusions qualitatives de l'exercice seront tirées en ce qui concerne, par exemple, la solidité des processus internes des banques. Cela signifie que même lorsque les banques ne refléteront pas les ajustements dans leurs comptes, toutes les conclusions seront prises en compte dans la surveillance prudentielle continue et les exigences prudentielles de fonds propres. Comme le montre le graphique 1, les ajustements au titre de l'AQR varient en fonction des pays, car des normes cohérentes ont été utilisées alors que les approches précédentes ont sans doute divergé.

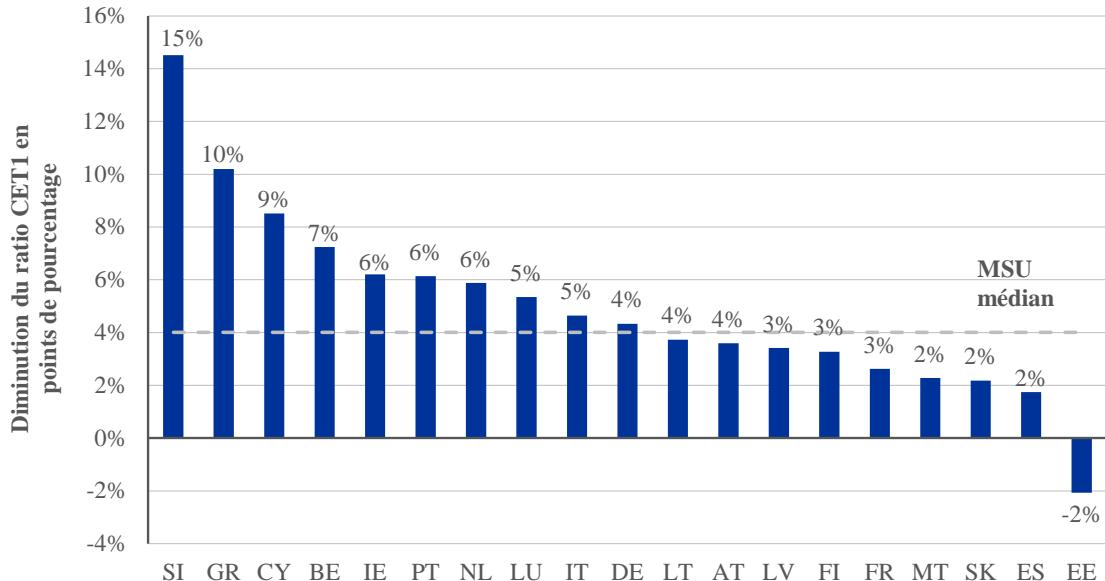


Outre les ajustements apportés directement aux valeurs comptables actuelles, le résultat de l'AQR a aussi été reflété dans la projection de l'adéquation des fonds propres des banques utilisée dans les scénarios hypothétiques appliqués lors du test de résistance.

Dans le scénario adverse, les fonds propres agrégés disponibles des banques seraient réduits de 215,5 milliards d'euros (soit 22 % des capitaux détenus par les banques participantes), alors que les RWA augmenteraient d'environ 860 milliards d'euros d'ici 2016. La prise en compte de cet effet en tant qu'exigence de fonds propres au niveau du seuil porte l'incidence totale sur les fonds propres à 262,7 milliards d'euros dans le scénario adverse.

Ce choc sur les fonds propres entraîne une diminution du ratio CET1 de la banque participante médiane de 4,0 points de pourcentage, de 12,4 % à 8,3 %, en 2016. Le graphique 2 indique la baisse projetée du ratio CET1 médian des banques dans chaque pays.

Graphique 2 Projection de réduction médiane du ratio de fonds propres dans le scénario adverse de l'évaluation complète par pays des banques participantes



Même si elle n'est pas totalement comparable, la réduction projetée du ratio CET1 médian lors du *Comprehensive Capital Analysis and Review* (CCAR, examen et analyse détaillés des fonds propres) effectué en 2014 aux États-Unis s'élevait à 2,9%⁶. Elle était de 3,9 % lors de l'AQR et du test de résistance conduits en Espagne en 2012⁷ et de 2,1% dans le test de résistance réalisé par l'ABE en 2011⁸.

L'évaluation complète a révélé une insuffisance globale de fonds propres de 24,6 milliards d'euros concernant vingt-cinq banques participantes après comparaison de ces ratios de solvabilité projetés par rapport aux seuils définis pour l'exercice⁹.

Le déficit de 24,6 milliards d'euros se distribue en trois composantes. Le montant résultant du test de résistance effectué par les banques et dont la BCE a assuré la qualité s'est élevé à 11,2 milliards d'euros avant tout ajustement à la suite des résultats de l'AQR et après prise en compte de l'ensemble des coussins de fonds propres disponibles au 31 décembre 2013. La prise en compte de la réduction des fonds propres disponibles initialement à la suite des ajustements au titre de l'AQR accroît ce déficit de 21,9 milliards d'euros. Enfin, le déficit total de fonds propres de 24,6 milliards d'euros résulte de l'intégration dans les projections du test de

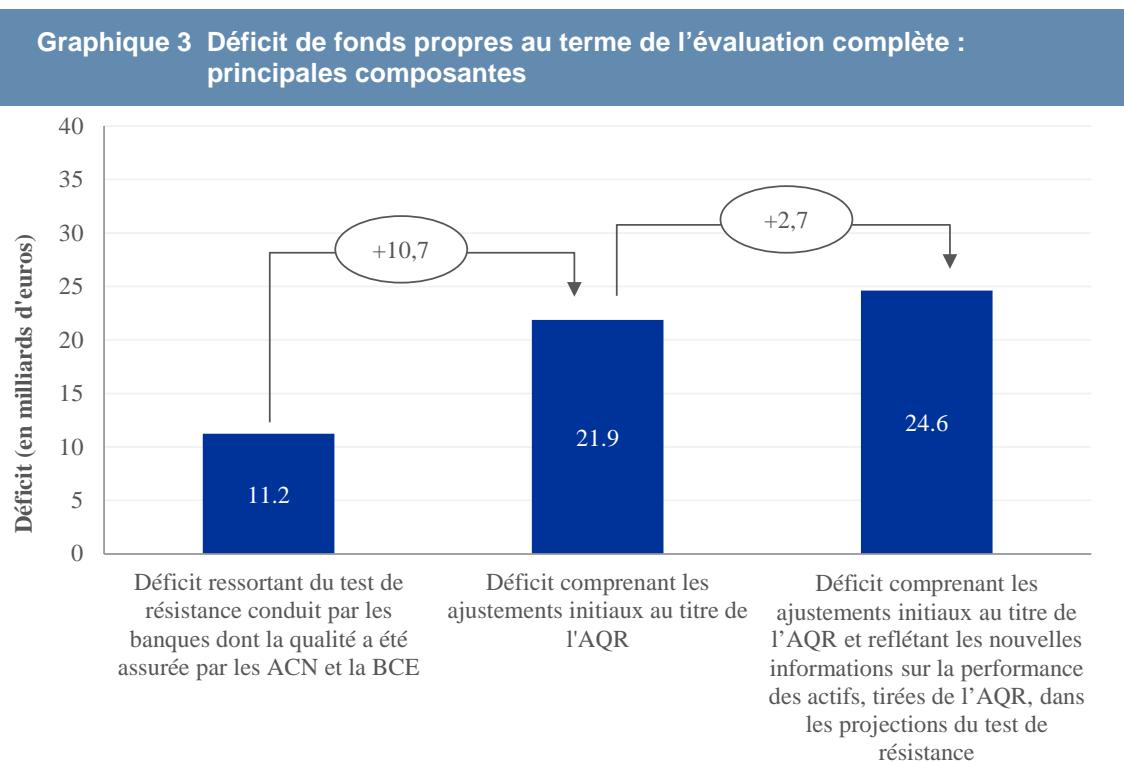
⁶ Scénario extrêmement défavorable, Dodd Frank Act Stress Test. La réduction du ratio CET1 médian lors de l'exercice 2013 était de 2,9%.

⁷ En raison du faible nombre de banques participantes, ce chiffre est une moyenne pondérée.

⁸ Cet exercice s'est déroulé sur la base d'une assise en fonds propres initiale inférieure à celle du présent exercice.

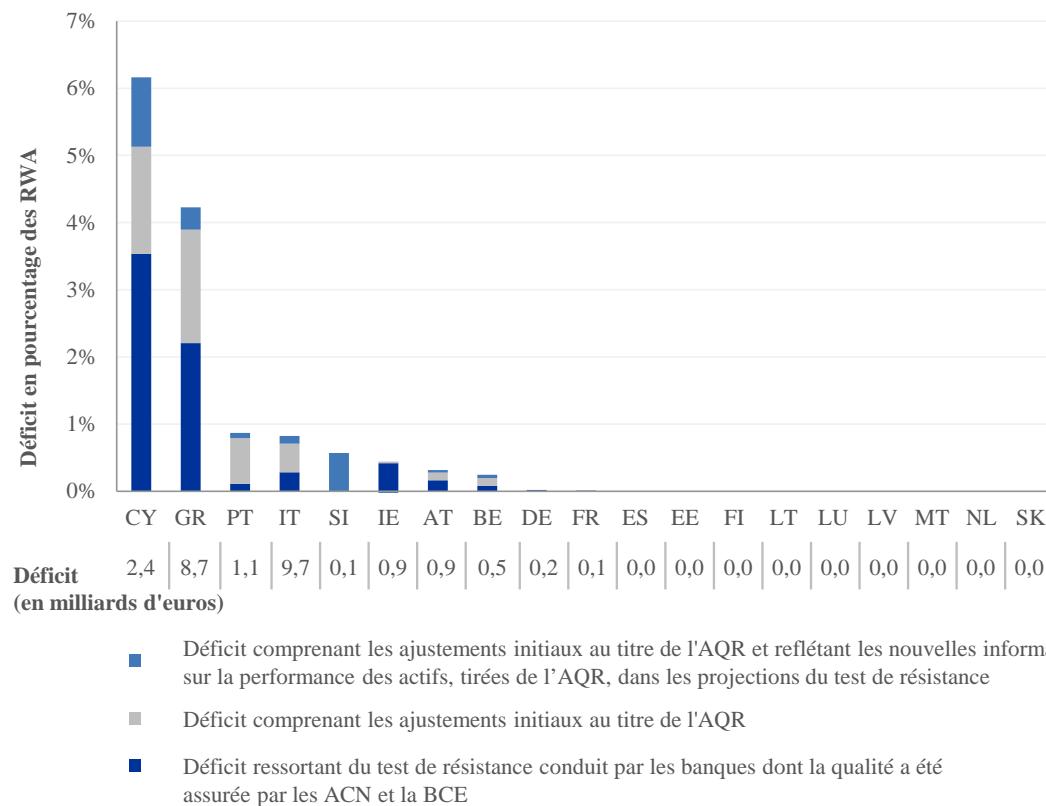
⁹ 8 % de CET1 dans le scénario de référence et l'AQR, 5,5 % de CET1 dans le scénario adverse.

résistance des nouvelles informations, tirées de l'AQR, relatives à la performance des actifs. Le graphique 3 illustre cette distribution.



Le graphique 4 présente également le déficit total de fonds propres ressortant de l'évaluation complète, ventilé par pays des banques participantes. Il est indiqué en termes de RWA par pays, ce qui en signale l'importance par rapport à la taille des banques incluses dans l'exercice tout en montrant l'incidence directe sur le ratio CET1 des banques.

Graphique 4 Déficit de fonds propres au terme de l'évaluation complète par pays des banques participantes



Ce déficit de fonds propres révélé par l'évaluation complète peut être replacé dans le contexte des capitaux que les banques participantes ont récemment collectés. Entre le début de la crise financière en 2008 et le 31 décembre 2013, les banques participant à l'exercice ont levé des capitaux à hauteur de plus de 200 milliards d'euros. Et depuis le 1^{er} janvier 2014, 57,1 milliards d'euros supplémentaires ont été mobilisés, qui ne sont pas compris dans les résultats présentés ci-dessus mais qui seront considérés comme atténuant les insuffisances mises à jour.

Au niveau des banques, les besoins en capitaux constatés sont signalés ci-dessous, de même que les montants de fonds propres levés par chaque établissement depuis le 31 décembre 2013¹⁰ et le déficit restant. Chacun des vingt-cinq établissements figurant au tableau 1 présentera un plan de fonds propres, expliquant comment le déficit sera comblé, à la JST en charge dans les deux semaines suivant la publication du présent document. Les JST vérifieront la rigueur de ces plans

¹⁰ Au 30 septembre 2014.

et s'ils intègrent les levées de fonds propres déjà réalisées par les banques participantes en déficit¹¹.

Si l'on soustrait les déficits de la totalité des fonds propres qui ont déjà été mobilisés (nets des rachats d'instruments de capital), il reste 9,5 milliards d'euros¹² à combler, concernant quatorze banques. Dans le cas de deux banques figurant sur la liste, qui présentent un déficit sur la base d'une projection de bilan statique¹³, les JST prendront en compte dans la fixation de leurs exigences de fonds propres définitives des projections de bilan dynamiques (qui ont été réalisées parallèlement à l'évaluation statique dans la mesure où les plans de restructuration ont été approuvés avec DG-COMP après le 1^{er} janvier 2014). Dans l'hypothèse de bilan dynamique, une banque ne présente pas de déficit et une autre un déficit pratiquement nul.

¹¹ La Banca Piccolo Credito Valtellinese, Società Cooperativa ('Credito Valtellinese') est considérée comme un établissement moins important et sera soumise à la surveillance prudentielle indirecte de la BCE dans le MSU. La section 3.1.1 et l'annexe 9.1 fournissent plus d'informations concernant les établissements moins importants.

¹² Il convient de noter que certaines banques ont levé des capitaux plus importants que le déficit constaté pour elles, ce qui explique l'écart entre le delta des déficits avant et après mobilisation de fonds propres et le total des capitaux levés par les banques en déficit depuis janvier 2014, qui est de 18,6 milliards d'euros.

¹³ Eurobank a un déficit de fonds propres insignifiant et National Bank of Greece n'a aucun déficit.

Tableau 1 Banques participantes présentant un déficit de fonds propres

Nom de la banque	Ratio CET1 initial	Ratio CET1 après l'AQR	Ratio CET1 scénario de référence	Ratio CET1 scénario adverse	Déficit de fonds propres (en milliards d'euros)	Fonds propres éligibles levés nets (en milliards d'euros)	Déficit de fonds propres après levée nette de capitaux (en milliards d'euros)
Eurobank ¹	10,6%	7,8%	2,0%	-6,4%	4,63	2,86	1,76
Monte dei Paschi di Siena	10,2%	7,0%	6,0%	-0,1%	4,25	2,14	2,11
National Bank of Greece ¹	10,7%	7,5%	5,7%	-0,4%	3,43	2,50	0,93
Banca Carige	5,2%	3,9%	2,3%	-2,4%	1,83	1,02	0,81
Cooperative Central Bank	-3,7%	-3,7%	-3,2%	-8,0%	1,17	1,50	0,00
Banco Comercial Português	12,2%	10,3%	8,8%	3,0%	1,14	-0,01	1,15
Bank of Cyprus	10,4%	7,3%	7,7%	1,5%	0,92	1,00	0,00
Oesterreichischer Volksbanken-Verbund	11,5%	10,3%	7,2%	2,1%	0,86	0,00	0,86
permanent tsb	13,1%	12,8%	8,8%	1,0%	0,85	0,00	0,85
Veneto Banca	7,3%	5,7%	5,8%	2,7%	0,71	0,74	0,00
Banco Popolare	10,1%	7,9%	6,7%	4,7%	0,69	1,76	0,00
Banca Popolare di Milano	7,3%	6,9%	6,5%	4,0%	0,68	0,52	0,17
Banca Popolare di Vicenza	9,4%	7,6%	7,5%	3,2%	0,68	0,46	0,22
Piraeus Bank	13,7%	10,0%	9,0%	4,4%	0,66	1,00	0,00
Credito Valtellinese	8,8%	7,5%	6,9%	3,5%	0,38	0,42	0,00
Dexia ²	16,4%	15,8%	10,8%	5,0%	0,34	0,00	0,34
Banca Popolare di Sondrio	8,2%	7,4%	7,2%	4,2%	0,32	0,34	0,00
Hellenic Bank	7,6%	5,2%	6,2%	-0,5%	0,28	0,10	0,18
Münchener Hypothekenbank	6,9%	6,9%	5,8%	2,9%	0,23	0,41	0,00
AXA Bank Europe	15,2%	14,7%	12,7%	3,4%	0,20	0,20	0,00
C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat	5,7%	5,7%	5,7%	5,5%	0,13	0,25	0,00
Banca Popolare dell'Emilia Romagna	9,2%	8,4%	8,3%	5,2%	0,13	0,76	0,00
Nova Ljubljanska banka ³	16,1%	14,6%	12,8%	5,0%	0,03	0,00	0,03
Liberbank	8,7%	7,8%	8,5%	5,6%	0,03	0,64	0,00
Nova Kreditna Banka Maribor ³	19,6%	15,7%	12,8%	4,4%	0,03	0,00	0,03
Total	10,0%	8,4%	7,2%	2,1%	24,62	18,59	9,47

¹ Ces banques présentent un déficit sur la base d'une projection de bilan statique, mais des projections de bilan dynamiques (qui ont été réalisées parallèlement à l'évaluation statique dans la mesure où les plans de restructuration ont été approuvés avec DG-COMP après le 1^{er} janvier 2014) seront prises en compte dans la fixation de leurs exigences de fonds propres définitives. Dans l'hypothèse de bilan dynamique, ces banques ne présentent pas de déficit si l'on prend en compte les fonds propres nets déjà levés.

² Compte tenu du plan de résolution ordonné de cet établissement, qui bénéficie d'une garantie de l'État, il n'est pas nécessaire de mobiliser des capitaux supplémentaires à la suite des résultats de l'évaluation complète.

³ L'incidence en 2014 des mesures de restructuration déjà prises pour améliorer la rentabilité structurelle et la sauvegarde des bénéfices non distribués dans les banques permettront de couvrir les déficits de fonds propres identifiés.

Le calcul des CET1 utilisé aux fins de l'évaluation complète et reflété ci-dessus a été réalisé sur la base des obligations juridiques et des dispositifs nationaux transitoires en vigueur, à l'exception notable de l'abandon du filtre prudentiel sur les plus-values et moins-values latentes sur les expositions souveraines dans les portefeuilles disponibles à la vente, pour lesquelles une

intégration progressive harmonisée définie par l'ABE a été appliquée¹⁴. La discréption laissée au niveau national quant aux dispositifs transitoires induit des différences dans la définition en vigueur des fonds propres utilisée entre banques et pays. Les écarts qui en découlent se résorberont progressivement au cours des prochaines années à mesure de la sortie graduelle de ces dispositifs transitoires. Entre-temps, la BCE reconnaît le besoin d'améliorer la cohérence de la définition des fonds propres et donc de la qualité des fonds propres CET1. Le SSM devra se saisir en priorité de cette question. La communication de l'incidence des dispositifs transitoires sur les CET1 permet une comparaison objective, alors que l'effet des options nationales est neutralisé.

1.3 STRUCTURE DU RAPPORT

La suite du présent rapport est structurée de la façon suivante.

- Contexte de l'exercice : objectifs, principes directeurs et mode de lecture des résultats.
- Portée de l'exercice et vue d'ensemble de la méthodologie : banques soumises à l'exercice, questions que l'exercice entend poser et celles qu'il ne pose pas ; une vue d'ensemble de l'approche.
- Assurance-qualité : processus et analyse mis en œuvre en vue de garantir des résultats cohérents et exacts.
- Résultats agrégés de l'évaluation complète.
- Résultats de l'AQR et analyse complémentaire : examen détaillé des déterminants des résultats de l'AQR.
- Résultats du test de résistance et analyse complémentaire : examen détaillé des déterminants des résultats du test de résistance.
- Mesures prises par les banques participantes en ce qui concerne leurs fonds propres : montant et composition des fonds propres des banques participantes, y compris le traitement des déductions et de la qualité induite des fonds propres CET1.

¹⁴ L'approche harmonisée de l'ABE de l'intégration progressive est de 20 % pour 2014, 40 % pour 2015 et 60 % pour 2016.

1.4 L'ÉVALUATION COMPLÈTE EN CHIFFRES

L'exercice a été exhaustif par sa dimension :

- 19 pays participants,
- 130 banques participantes,
- 81,6 % des actifs bancaires totaux au sein du MSU couverts,
- plus de 6 000 experts impliqués dans les équipes de la BCE et des ACN.

L'exercice a été exhaustif par sa nature :

- plus de 800 portefeuilles spécifiques analysés,
- plus de 119 000 débiteurs examinés en détail,
- plus de 170 000 instruments de garantie réévalués,
- plus de 850 modèles de provision et CVA « remis en cause »,
- plus de 5 000 titres réévalués.